

CONSULTATIONS DE LA CEEAC SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE MONDIAL POUR LES MIGRATIONS SURES, ORDONNEES ET REGULIERES (PMM) EN PREPARATION DE L'EXAMEN REGIONAL DU PMM POUR L'AFRIQUE 2024

17 – 18 Septembre 2024

En ligne, via zoom

I. INTRODUCTION

Le 9 décembre 2018 à Marrakech, le Pacte Mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce Pacte marque un changement de paradigme majeur dans la gouvernance mondiale des migrations, en ce qu'il offre un cadre commun fondé sur les droits humains pour les migrations internationales sous toutes leurs dimensions, et prévoit un suivi et un examen périodique aux niveaux national, régional et continental pour évaluer les progrès réalisés dans sa mise en œuvre.

C'est ainsi que dans le cadre de la préparation de l'examen régional du Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières pour l'Afrique 2024 prévu à Addis-Abeba, en Éthiopie, du 8 au 10 octobre 2024, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies (HCDH), et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), en tant que coprésidents des Réseaux Régionaux des Nations Unies sur les migrations pour l' Afrique de l'Ouest et du Centre et pour l'Afrique de l'Est et du Sud, en collaboration avec la Commission de la CEEAC, ont organisé du 17 au 18 septembre 2024 une Consultation sous régionale sur la mise en œuvre dudit Pacte dans la région de l'Afrique centrale. Cette rencontre qui réunissait les représentants des Etats membres de la CEEAC, les experts de la CEEAC, les acteurs de la société civile et les acteurs du Système des Nations Unies avait pour but d'enrichir l'examen régional africain à la suite des exercices d'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du PMM, d'échanges sur les défis et les bonnes pratiques et de discussions de la future mise en œuvre du PMM.

II. Participants

La rencontre a connu la participation des représentants des Etats membres de la CEEAC, de la société civile, des organisations internationales, du secteur privé, du monde académique et d'autres parties prenantes. Plus spécifiquement :

Etats membres de la CEEAC

- Burundi
- Cameroun
- Congo
- Gabon
- Guinée Equatoriale
- République centrafricaine (RCA)
- République Démocratique du Congo (RDC)
- Rwanda
- Tchad

ABSENT

- Angola
- Sao Tome & principe

Commission de la CEEAC

- SE Kapinga-Yvette NGANDU, Commissaire en charge du Département pour la Promotion du Genre, du Développement Humain et Social (DPGDHS)
- M. Mathieu Kinouani, Assistant spécial de Son excellence Madame la Commissaire Kapinga-Yvette NGANDU
- M. Maxime Désiré Ekani, Expert Migration, DPDHS
- M. Maxime Ake, Expert Jeunesse, Emploi et Sport, DPGDHS

Membres du Système des Nations Unies

- Bureau de coordination des Nations Unies pour le développement
- Bureau de coordination des résidents des Nations Unies
- Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)
- L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ;
- Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA)

- Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)
- Le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies (HCDH) ;
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)
- Organisation internationale du travail (OIT)
- Organisation mondiale de la santé (OMS)
- Secrétariat du Réseau des Nations Unies pour les Migrations (UNM)

Organisations Internationales

- Comité International de la Croix-Rouge (CICR)
- La Fédération Internationale des Sociétés de la Croix rouge et du croissant rouge (FICR)

Monde Académique

- Réseau des experts juridiques sur les migrations en Afrique de l'Ouest et du Centre

Parties Prenantes

- Ambassadeur de la jeunesse de l'Union africaine pour les migrations en Afrique centrale ;
- Communauté Fraternelle du Gabon (COFRAGA)
- Organisation régionale africaine de la confédération syndicale internationale (CSI Afrique)
- Rapporteur des parties prenantes pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre
- Un Monde Avenir

III. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture était présidée par **S.E Abdou A Barry, Représentant spécial et chef de l'UNOCA.**

S.E Abdou ABARRY a dès l'entame de son mot d'ouverture commencé par rappeler que la session de l'examen régional du Pacte mondial pour les migrations offre aux diverses entités des Nations Unies ainsi qu'à diverses parties prenantes l'occasion d'évaluer leurs progrès dans la mise en œuvre des objectifs et des principes directeurs du Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières. Il est revenu sur le fait marquant en Afrique centrale qui reste

L'abondance des flux migratoire enregistrés et a rappelé que les flux migratoires constituent autant de défis que d'opportunités.

La cérémonie d'ouverture a été aussi marquée par les mots de :

Mme Anna Eva RADICETTI, Directrice Adjointe du Bureau Régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, au nom du Réseau des Nations Unies sur les migrations pour l' Afrique de l'Ouest et du Centre et pour l'Afrique de l'Est et du Sud, a insisté sur le fait que la migration peut servir de levier de développement. Elle a aussi souligné que les acteurs de la société civile et d'autres parties prenantes ont un rôle clé à jouer dans le processus d'examen du Pacte Mondial sur les Migrations, bien que ce dernier soit un processus étatique. Par conséquent, elle a encouragé les participants à partager leurs idées pendant les discussions compte tenu du fait que chaque opinion compte pour la réussite du processus.

S.E Madame Kapinga-Yvette NGANDU, Commissaire en charge du Département pour la Promotion du Genre, du Développement Humain et Social (DPGDHS), après avoir rappelé le contexte migratoire en Afrique centrale où environ 3,9 millions de migrants internationaux résidaient en 2020 selon les données du Département des Nations Unies pour les Affaires Economiques et Sociales (DAES), a lancé un appel aux participants pour une réflexion approfondie pour adresser les questions de migrations dont le tableau en perte de vie humaine est sombre pour des jeunes qui tentent d'aller chercher des meilleures conditions de vie.

La cérémonie d'ouverture s'est terminée par la présentation de l'agenda et de l'adoption de l'ordre du jour par **M. Maxime Désiré Ekani**, expert des questions de migration à la CEEAC.

IV. Synthèse des discussions

Jour 1

a) Présentations

Cette journée a été entamée par l'organisation de deux tables rondes, dont une sur la libre circulation et d'autres moyens d'améliorer les voies régulières et la prévisibilité des procédures de migration dans la région de la CEEAC, et une

seconde sur Mouvements migratoires et protection des migrants, y compris par des mesures de gestion intégrée des frontières et la lutte contre la xénophobie. Les travaux lors de ce premier jour ont été aussi marqués par des présentations sur le PMM sur un point de vue régional, continental et global suivi des recommandations par :

- M. **Maxime Désiré Ekani**, Expert Migration, DPDHS
- Mme. **Amy Muedin**, Chef adjointe du secrétariat du réseau des Nations unies pour les migrations
- Mme **Kristina Mejo**, Liaison régionale principale et conseillère politique, Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, OIM, au nom du réseau régional des Nations unies sur les migrations pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre
- Mme. **Sumaya Adan**, Assistante de soutien politique junior, Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, OIM, au nom des coprésidents du Réseau régional des Nations unies sur les migrations pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique du Sud.
- M. **Lukmon Akintola**, Rapporteur des parties prenantes pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et conseiller en connaissances au Centre mondial pour la mobilité climatique, Nigeria.

Le bal de ces présentations a été ouvert par M. **Maxime Désiré Ekani**, ce dernier appelé à s'exprimer sur l'état d'avancement du processus PMM dans la région de la CEEAC, a informé que les migrations en zone CEEAC sont pour la plupart résultantes des changements climatiques, des conflits ou encore de la recherche d'emploi. Il a aussi parlé d'un contexte sous régional caractérisé par les difficultés de mise en œuvre de l'accord de 1983 de libre circulation, et que ceci fragilise les voies de migration régulière. Il a enfin parlé des progrès en cours grâce à l'appui des partenaires du système des Nations Unies pour faire avancer l'agenda du PMM dans la région de la CEEAC ; Mme. **Amy Muedin** dans sa présentation du PMM d'un point de vue global a informé que l'examen du PMM va favoriser des nouveaux engagements des Etats, mettre en avant les réalisations et bonnes pratiques, ainsi qu'entrevoir les besoins de capacitation ; de la présentation de Mme **Kristina MEJO**, il est ressorti que les consultations en cours font partie d'un processus de suivi qui a débuté depuis janvier 2023, et qu'elle sont en prélude à l'examen régional du PMM pour l'Afrique en Octobre 2024 ; de même l'essentiel de la présentation de Mme. **Sumaya Adan** a porté sur le réseau des migrations des Nations Unies pour l'Afrique de l'Est et du Sud et ses réalisations. **Lukmon Akintola** a présenté

les recommandations de la consultation des parties prenantes en Afrique de l'ouest et du centre en vue de l'examen régional du PMM qui a eu lieu en Aout 2024 ; les points clés qui en sont ressortis sont la priorité à la stabilité politique et économique, la mise en œuvre des cadres migratoires existants et la promotion de l'intégration régionale. Les recommandations mettent l'accent sur la protection des droits des migrants, l'investissement dans la recherche scientifique et la collecte de données, et la promotion de partenariats entre les gouvernements et les acteurs non étatiques. Il a également souligné l'importance de s'attaquer aux déplacements induits par le climat, de renforcer la mobilité de la main-d'œuvre et de lutter contre la xénophobie. Dans l'ensemble, il a plaidé en faveur d'une approche globale de la gestion des migrations qui s'aligne sur les objectifs de développement régional et des normes internationales.

b) Table ronde 1 : la libre circulation et d'autres moyens d'améliorer les voies régulières et la prévisibilité des procédures de migration dans la région de la CEEAC

Cette table ronde s'est concentrée sur les objectifs du Pacte : 2, 5, 6, 12 et 18. La table ronde était présidée par **M. Mathieu Kinouani**, avec les panélistes suivants : M. Maxime Ake, Expert Emploi et Jeunesse, CEEAC; General Michel Koumbila, Conseiller Administratif, point focal migration auprès du ministère de l'intérieur et de la sécurité, République du Gabon ; Mme. Camille Mayel, Directrice des organisations internationales et des affaires spéciales, ministère des Affaires étrangères, République du Congo ; M. Abdou Karim Ouedraogo, Coordinateur du Programme de Syndicalisation, CSI Afrique.

Les principales recommandations faites par les panélistes pour l'effectivité de la libre circulation et d'autres moyens d'améliorer les voies régulières et la prévisibilité des procédures de migration dans la région de la CEEAC ont été les suivantes :

- Créer une plateforme régionale d'experts, s'appuyant sur les États, la CEEAC et la société civile, y compris le secteur privé afin d'échanger sur les obstacles liés à la migration, qui peut se développer dans un Observatoire régional des migrations.
- Mettre en place un mécanisme de collecte de données désagrégées par âge et sexe sur la migration.
- Impliquer les syndicats et les acteurs de la société civile dans l'élaboration des politiques migratoires, en particulier en ce qui concerne les recrutements éthiques et équitables.

- Investir sur les infrastructures à caractère économique et social aux frontières pour faciliter le brassage des populations.
- Mettre en place des mécanismes de suivi et de revues périodiques, ainsi que la création de partenariats avec les institutions internationales.
- Faire le plaidoyer sur l'intégration régionale au niveau des frontières pour l'application des normes internationales sur la libre circulation dans chaque pays.
- Encourager la ratification du Protocole sur la libre circulation pour permettre l'avènement d'une migration régulière et mettre l'accent sur le numérique et l'économie verte.
- Accentuer les inspections dans les entreprises pour s'assurer de l'application des normes internationales du travail ou des législations nationales du travail en faveur des migrants.
- Mener des campagnes de sensibilisation sur les aspects positifs de la migration en vue de la démystifier et d'arriver à changer le narratif sur les migrants.
- Encourager la ratification du Protocole de coopération de 2007 entre la CEEAC et la CEDEAO en matière d'entraide judiciaire sur la protection, la traite et le trafic illicite des migrants.
- S'agissant des migrations liées aux changements climatiques, mettre en place un mécanisme de solidarité et une réserve stratégique pour venir au secours des populations affectées.
- Développer des services de prévention et de prévision en rapport avec les changements climatiques.
- Intégrer les migrants dans les processus d'élaboration des politiques et mettre en place un système de suivi évaluation avec un plan de mise en œuvre.

c) Table ronde 2 : les mouvements migratoires et la protection des migrants y compris à travers les mesures de gestion intégrée des frontières et la lutte contre la xénophobie

Cette table ronde s'est concentrée sur les objectifs du Pacte : 4, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 21 et 22. La table ronde était présidée par **M. Ilunga Mpinganayi Christian**, Assistant principal du secrétaire général et point focal national pour la migration à la Commission de l'Union africaine et à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), République Démocratique du Congo, avec les panélistes suivants : Mme Adele Rutsobe, Spécialiste de la protection de l'enfance, Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) ; Mme Celine

Croon, Conseillère Régionale Déplacement Interne et Migration pour l’Afrique, ICRC ; M. Valery Bobuin, Ambassadeur de la jeunesse de l’UA pour l’Afrique centrale ; M. Thomas Genie Ikomi, Communauté Fraternelle du Gabon.

Les recommandations clés formulées par les panélistes à l’issue des échanges ont été les suivantes :

- Mettre en place un mécanisme d’accès aux services essentiels aux enfants migrants (éducation, santé et logement).
- Mettre en place un cadre juridique migratoire tenant compte de spécificité des enfants.
- Renforcer le système de protection de l’enfant migrant et éviter sa détention pour des raisons de son statut.
- Favoriser l’enregistrement des enfants à l’État civil et l’octroi des documents d’identité légale.
- Renforcer le système de collecte des données en ventilant par âge et par sexe.
- Mettre en place des systèmes de documentation des personnes disparues et s’assurer que leurs familles aient accès aux administrations sans discrimination ni stigmatisation.
- Faciliter l’échange des données pour la recherche transfrontalière des personnes disparues et assurer leur standardisation.
- Gérer les dépouilles mortelles avec dignité en respectant les croyances de la personne décédée, afin de permettre une identification immédiate ou ultérieure.
- Mettre en place un accompagnement psychologique, économique et administratif de familles des personnes disparues.
- Mettre en place un mécanisme de délivrance des “certificat d’absence” pour les personnes disparues.
- Impliquer plus les humanitaires et la société civile dans recherche des personnes disparues et le travail avec les familles, et les familles elles-mêmes.
- Renforcer le mécanisme de prévention et de lutte contre la traite de personne et le trafic illicite des migrants.
- Collaborer avec les représentations diplomatiques dans la sensibilisation des communautés.

Jour 2

Cette journée comprenait deux tables rondes, dont une sur la coopération régionale et nationale pour faire avancer l’agenda du PMM, et une seconde sur

L'opérationnalisation effective du Dialogue sur les Migrations en Afrique centrale (DIMAC).

a) Table ronde 3 : la coopération régionale et nationale pour faire avancer l'agenda du PMM

Cette table ronde s'est concentrée sur les objectifs du Pacte : 1, 3, 7, 17 et 23. La table ronde était présidée par **Mme Valencia Aldongar**, Directrice des Tchadiens de l'étranger et de la migration, République du Tchad avec les panélistes suivants : Mme Lea Mahfouz, Chef a.i. Hub des données régional Afrique de l'Ouest et du Centre, OIM ; M. David Lelu, Expert juridique dans le domaine de la migration et membre du Réseau des Experts Juridiques sur la Migration (NoLEM) ; M. Philippe Nanga, Coordinateur d'Un Monde Avenir, Cameroun.

Les recommandations clés formulées par les panélistes à l'issue des échanges ont été les suivantes :

- **En matière de collecte des données et de recherche**
 - Se focaliser systématiquement sur la collecte des données migratoires ;
 - Utiliser les outils de collecte des données qui sont déjà existants dans la région ;
 - Mettre à jour le cadre législatif de l'une des institutions existantes chargée de la collecte des données dans la région pour parer contre la duplication des institutions et le défis de la disponibilité des ressources financières ;
 - Se doter des textes légaux et réglementaires sur la collecte de données ;
 - Susciter et soutenir la recherche dans le domaine migratoire au niveau pays et sous régional, à travers une coopération renforcée entre les universités des Etats membres ;
 - Intégrer systématiquement la migration dans les recensements de la région ;
 - Dépolitiser les débats et les données sur les migrations.

- **En matière de partenariat, coopération et dialogue**
 - Mettre en place une gestion coordonnée des migrations et promouvoir le partenariat inter-état interne et externe ;
 - Promouvoir les échanges interculturels entre les citoyens ;
 - Renforcer les espaces de dialogue multi-acteurs au niveau national et sous-régional autour de la migration ;

- Renforcer la coopération entre les états concernant la migration de la main-d'œuvre ;
- Mettre en place au niveau sous régional un mécanisme de prise en charge des migrants en situation de vulnérabilité ;
- Disposer d'un observatoire sous régional sur la migration ;
- Documenter les décideurs des états membres de la CEEAC à propos des avantages de la collaboration migratoire sur le développement, afin de le délivrer de la réticence à s'engager sur la mise en œuvre des engagements de la collaboration et partenariat migratoire dans la zone.

➤ **En matière de gestion des frontières**

- Encourager les États à poursuivre l'informatisation des postes frontaliers avec les systèmes du MIDAS ;
- Se doter aux postes des frontières des instruments efficaces nécessaires susceptibles dans la collecte et transmission des données sur la migration de la main-d'œuvre, les réfugiés, les migrations en lien avec le changement climatique, la transhumance.

b) Table ronde 4 : l'opérationnalisation effective du Dialogue sur les Migrations en Afrique centrale (DIMAC)

Le DIMAC a été créée par la CEEAC en 2012 et adopté par la conférence des chefs d'Etats en 2015 en tant que cadre de concertation réunissant les Etats membres de la CEEAC sur les questions de migration au sein de la sous-région, ainsi qu'avec d'autres CER de l'Union africaine. Cependant le DIMAC tarde à entrer dans sa phase d'opérationnalisation. Cette table ronde a offert aux participants un espace pour discuter sur les voies et moyens pour une opérationnalisation effective du DIMAC et était présidée par **M. Maxime Ake**, Expert Emploi et Jeunesse, CEEAC avec les panelistes suivants : Mr Mathieu Kinouani, Assistant spécial de la Commissaire du Département en charge de la Promotion du Genre, du Développement Humain et Social, CEEAC ; Général Michel Koumbila, Conseiller administratif, Point focal migration au ministère de l'intérieur et de la sécurité, République du Gabon ; Mme Paddy Siyanga Knudsen, Economiste zambienne spécialiste du développement et de l'engagement de la diaspora ; Mme Kristina Galstyan, Division des partenariats internationaux, OIM.

Les recommandations clés formulées par les panélistes à l'issue des échanges ont été les suivantes :

➤ **Mise en place du mécanisme**

- Designer un point focal DIMAC dans chaque Etat membre de la CEEAC ;
- Organiser et rendre durable une coordination des services internes des Etats membres sur la migration, ce qui sera l'interface du DIMAC ;
- Etablir une plateforme inter-état (task force) sur le DIMAC qui contient des Etats membres et le Réseau des Nations Unies sur les migrations ;
- S'appuyer sur les mécanismes de dialogue déjà existants dans la région ;
- Installer un secrétariat du DIMAC qui est dédié et actif ;
- Rendre le DIMAC durable à travers des sujets pertinents (santé, changement climatique, protection) et un mécanisme de financement durable ;
- Revoir les documents de mise en place du DIMAC et les actualiser si nécessaire

➤ **Dialogue et appréciation**

- Encourager l'appropriation du DIMAC par les Etats membres de la CEEAC à travers un campagne de plaidoyer ;
- Répliquer les meilleures pratiques des autres Mécanismes de coordination interétatiques et les contextualiser pour le DIMAC, y compris la CEDEAO
- Utiliser le DIMAC afin de rendre plus visible les efforts de la gouvernance des migrations dans les Etats membres de la CEEAC, aussi au niveau des plateformes de coordination globale (comme le Forum d'examen des migrations internationale en 2026) ;
- Améliorer la disponibilité des informations pour les migrants avant leur départ pour éviter la perte des vies ;
- Intégrer dans les consciences politiques la migration comme étant bénéfique pour les Etats.

➤ **Partenariat**

- Mettre en place un mécanisme sous les auspices du DIMAC afin d'engager les acteurs de la société civile, de la diaspora et des syndicats afin de tirer parti de la capacité technique et de la recherche pour mener des actions de sensibilisation conjointes aux niveaux continental et mondial dans le développement, la mise en œuvre et l'examen du Pacte mondial ;
- Utiliser l'élan actuel autours des plans d'action du Pacte mondial des pays africains afin de soulever les questions qui concernent la région de la CEEAC ;
- Rendre plus dynamique la coopération entre les Etats membres de la CEEAC, les parties prenantes et l'OIM ;

- Se doter d'un outil de communication et de coordination avec l'Europe concernant les flux migratoires dans la région ;
- Saisir le soutien des partenaires techniques et financiers dans la région, y compris l'OIM.

➤ **Prochaines étapes**

- Organiser un atelier de relance du DIMAC en présentiel avec pour but d'établir un plan d'actions qui prévoit des réunions régulières et qui ensuite sera validé au niveau politique ;
- Mener des campagnes de formation pour le renforcement des capacités au profit des acteurs impliqués dans le DIMAC ;
- Organiser des visites d'échanges et des ateliers qui impliquent les différentes parties prenantes sur la gestion des migrations dans la région.

V. **Recommandations Additionnelles :**

Cette session fut modérée par **M. Valery Bobuin**, Ambassadeur de la jeunesse de l'UA pour l'Afrique centrale et avait comme but de relever des recommandations additionnelles qui n'avait pas été abordés lors les tables rondes.

➤ **Recommandations additionnelles**

- Faire un mapping des ONG / associations / la société civile qui agissent de façon efficace sur la question de la migration dans la région de la CEEAC ;
- Accélérer la mise en place de la task force chargée de revitaliser le DIMAC, en analysant ce qui empêche le DIMAC d'être réellement opérationnel
- Susciter le dialogue de manière positive et ajouter les aspects positifs de la migration en Afrique centrale, y compris la circulation des compétences à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique centrale ;
- Impliquer davantage les médias, les mairies et les collectivités locales dans la politique migratoire ;
- En tant qu'Africains, commencer à s'estimer les uns les autres d'abord. Plus nous comprenons notre richesse, plus nous nous ouvrons aux migrants et luttons contre la xénophobie ;
- Encourager les programmes scolaires à mettre l'accent sur l'histoire de l'Afrique plutôt que sur celle de l'Union européenne ;
- Faciliter l'amélioration des infrastructures utilisées pour les déplacements dans la région.

VI. **Présentation et validation des recommandations :**



United Nations
Network on Migration
Working Better Together

Mr Tharcisse Tumukunde, Conseiller à la Direction de la promotion de l'emploi des Migrants, au ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération au Développement, Le Burundi, a présenté aux participants les principales recommandations des tables rondes 1, 2, 3 et 4 afin qu'ils les examinent. Les participants ont examiné chaque recommandation et y ont apporté les modifications nécessaires.

À l'issue de l'examen intensif des recommandations, les recommandations modifiées ont été validées et adoptées par consensus unanime.

En conclusion de cette session, Mme **Kristina Mejo** a informé les participants que ces recommandations seront présentées lors de l'examen régional du PMM pour l'Afrique 2024, et qu'elles seront mises en ligne sur le site web du Réseau des Nations Unies sur les migrations.

VII. Clôture :

La clôture a été faite par S.E. **Kapinga-Yvette Ngandu**, Commissaire en charge du Département de la Promotion du Genre, du Développement Humain et Social, CEEAC ou elle a exprimé sa gratitude envers les membres du Réseau des Nations Unies pour leur soutien, ainsi qu'aux experts des états membres, acteurs de la société civile et représentants des migrants pour leur participation active

Elle a ajouté que la teneur des quatre thématiques abordées a révélé, d'une part, l'importance et l'obligation de s'engager dans des actions concrètes en vue de la mise en œuvre effective du Pacte Mondial en Afrique centrale et, d'autre part la nécessité et l'urgence de réactiver le DIMAC. La très bonne qualité des présentations et des échanges ont permis d'aboutir à des recommandations pertinentes qui permettront à la sous-région d'aborder l'Examen continental prévu à Addis Abeba avec assurance. C'est donc sur ce sentiment de satisfaction que la consultation sous-régionale sur la mise en œuvre du Pacte Mondial sur les migrations dans la région CEEAC s'est clôturée.